

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 5 décembre 2023 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 19 décembre 2023 à 19h.**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
- 14-Avis de motion et Dépôt du projet de règlement taxation
- 15-Utilisation du surplus cumulé
- 16-Responsable zamboni tournoi des pioches et contrats
- 17-Vente de garage
- 18-Ordre de changement 32
- 19-Certificat de paiement 7 CPE
- 20-Mandat arpenteur
- 21-Promesse de vente
- 22-Mandat BVA
- 23-Signalisation véhicules hors route
- 24-Recommandation de paiement no 2 Terrain de tennis
- 25-Paiement heures employé
- 26-Période de Questions
- 27-Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT TAXATION

2023-12-342 **Considérant** que Monsieur Alain Poulin donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 232-2024 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 ainsi que les modalités de leur perception sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Alain Poulin dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

15- UTILISATION DU SURPLUS CUMULÉ

2023-12-343 **Considérant** que la municipalité désire affecter une partie de son surplus cumulé pour atteindre l'équilibre budgétaire pour son année 2023;

Considérant que plusieurs éléments ont affecté les dépenses de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation d'un montant de 75 000\$ du surplus cumulé de la municipalité pour atteindre l'équilibre budgétaire pour son année 2023;

Que dans le cas où le solde restant du surplus cumulé après affectation est inférieur à 75 000\$, le conseil autorise l'utilisation du solde du surplus de la municipalité pour atteindre l'équilibre budgétaire.

16- RESPONSABLE ZAMBONI TOURNOI DES PIOCHES ET CONTRATS

2023-12-344 **Considérant** que le conseil autorise l'organisation comme chaque année du tournoi de hockey des pioches le 31 décembre;

Considérant que le conseil se doit d'employer quelqu'un pour opérer la zamboni;

Considérant que monsieur Yannick Drouin serait disponible pour être l'opérateur de la zamboni pour la journée du 31 décembre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise monsieur Yannick Drouin à opérer la zamboni au tournoi des pioches le 31 décembre 2023.

17- VENTE DE GARAGE

2023-12-345

Considérant que le conseil municipal désire offrir 2 journées aux résidents pour des ventes de garage;

Considérant que le conseil propose le 1^{er} et 2 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil offre aux résidents d'opérer des ventes de garage le 1^{er} et 2 juin gratuitement.

18- ORDRE DE CHANGEMENT 32

2023-12-346

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour les travaux de peinture;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, à effectuer la peinture de 2 murs accents dans l'aire de jeux 105 en blanc;

Considérant que ces directives de changements totalisent un crédit d'un montant de 466.69\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE d'un crédit d'un montant 466.69\$ plus taxes pour la peinture dans l'aire de jeux.

19- CERTIFICAT DE PAIEMENT 7 CPE

2023-12-347

Considérant que les travaux au 463 rue Principale ont débutés.

Considérant que les travaux sont effectués par la firme Construction JL Groleau Inc.;

Considérant que la firme WSP supervise les travaux;

Considérant que cette dernière recommande le septième paiement de 56 289.25\$ taxes incluses pour les travaux effectués;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 56 289.25\$ taxes incluses soit versé, via le règlement d'emprunt et le solde via le surplus cumulé de la municipalité, à la firme Construction JL Groleau Inc. pour les travaux effectués au 463 rue Principale.

20- MANDAT ARPENTEUR

2023-12-348

Considérant que le conseil municipal désire vendre un terrain inutilisé;

Considérant que la firme Arpenteur-géomètre Francis Carrier offre ses services pour faire l'arpentage du terrain ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme d'arpenteur-géomètre Francis Carrier pour arpenter du dit terrain.

21- PROMESSE DE VENTE

2023-12-349

Considérant que le conseil municipal désire vendre un terrain inutilisé;

Considérant qu'une rencontre avec un acheteur potentiel et la municipalité a eu lieu suite à la demande de cet acheteur potentiel;

Considérant que la municipalité désire mettre en place un projet d'entente pour cette vente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires pour mettre en place un projet d'entente pour la vente du terrain.

22- MANDAT BVA FIN D'ANNÉE

2023-12-350

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est responsable de l'audit financier de la Municipalité pour l'exercice financier 2023 ;

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est en mesure d'effectuer un audit pour l'exercice financier 2023 et que cet audit est en mesure d'analyser les états financiers actuels de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme comptable Blanchette Vachon pour effectuer un audit des états financiers de la Municipalité pour l'année financière 2023.

23- SIGNALISATION VÉHICULES HORS ROUTE

2023-12-351 **Considérant** que le trajet pour les motoneigistes doit être changé ;

Considérant que la signalisation aux différents axes routiers (route 269 et rang 9) doit être aussi changée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la signalisation pour annoncer la traverse de véhicules hors route aux intersections de la route 269 et du rang 9 doit être changée via le Ministère des Transports du Québec.

24- RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2 TERRAIN DE TENNIS

2023-12-352 **Considérant** que les travaux au terrain de tennis ont commencé;

Considérant que les travaux sont effectués par Excavation Doris Drouin inc.;

Considérant que le montant du deuxième paiement s'élève à 89 922.58\$ taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le deuxième paiement à Excavation Doris Drouin inc. soit effectué au montant de 89 922.58 \$ taxes incluses pour les travaux au terrain de tennis et qu'il soit pris au surplus cumulé de la municipalité.

25- PAIEMENT HEURES EMPLOYÉS

2023-12-353 **Considérant** que les employés de la municipalité ont une banque d'heure en 2023;

Considérant que après vérification le conseil approuve ces heures;

Considérant que le conseil désire payer ces heures;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les heures en banque soient payés aux employés concernés pour les heures en 2023.

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

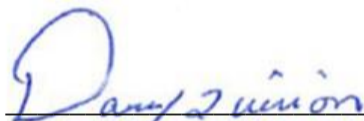
Aucune question n'a été posée

27- FERMETURE DE LA SÉANCE

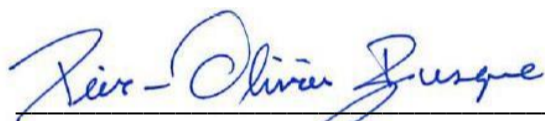
2023-12-354

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h10.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier